



Urgent besoin de votre aide!!

Par **Lydichka**, le **30/11/2009** à **20:26**

Bonjour,

Voilà, en 2002 j'ai porté plainte contre mon père pour attouchements sexuels lorsque j'étais mineur. A la suite de mon dépôt de plainte il a eut une injonction avec interdiction de m'approcher, de me contacter. Le jugement a eut lieu il y a plusieurs mois. Mon père a donc été jugé coupable. J'ai eut droit comme dédommages et intérêt la somme de 1500€ (qu'il paye 10€/mois (mon père est sous curatelle mais avait t-il vraiment droit de me payer sous forme de 10€/mois ?). Ma question aujourd'hui est en rapport avec le divorce de mes parents. Ma mère a pendant plus de 16ans été exploitée par son employé (ma mère est d'origine polonaise et est trop gentille). Son médecin traitant l'a arrêté pour incapacité de travailler. Son état était affreux, grosse dépression, tentative de suicide. Entre s'occuper de mon père durant plus de 20ans de mariage (car il est schizophrène et du coup elle s'en est occupé plus comme un « enfant »), et devoir gérer le fait de se faire exploiter (j'appelle ça de l'esclavagisme moderne). Bref une histoire pas encore finie car ma mère a bout a enfin pris l'initiative d'aller aux prud'hommes. Revenons à mes parents. Ils sont propriétaire depuis peu de la maison où je vis actuellement avec ma mère ; Mon père lui, vu son injonction se retrouve en appartement. Le divorce est lancé depuis plusieurs années. Au jour d'aujourd'hui ma mère devra payer un loyer à mon père et ce depuis la date où il ne vit plus ici. Est-ce normal ?! Sachant que ma mère ne travaille plus depuis plusieurs années et donc ne touche que le chômage. Sa retraite a été évaluée à 360€/mois ; Dans les conclusions de la partie adverse (mon père) qui vont être présentées le 4 décembre, l'avocat prétend que mon père va toucher une retraite d'un peu plus de 1000€. Bref, il veut arrêter de payer la pension alimentaire. Je n'est plus le statut étudiant depuis fin 2008. Malheureusement je n'arrive pas à m'inscrire, soit pas assez de place soit pas d'entreprise bref du coup je n'aurais plus la pension alimentaire. un des gros problèmes est donc la maison, marié sous le régime du partage des biens, la maison est moitié moitié à l'un. Du coup si l'on souhaite rester dans cette maison ma mère se devra de continuer à lui payer son loyer (qu'elle aurait dû payer chaque mois depuis le départ de mon père, sauf qu'au chômage, débours 500€ était impossible). En gros, avec ma mère

nous ne savons pas quoi faire, car si nous vendons la maison la part de ma mère servira uniquement a rembourser

Par **Lydichka**, le **30/11/2009** à **20:27**

[...] le soit disant loyer qu'elle devrai payé a mon père. Mon père a comme revenu sa pension d'invalidité et je ne sais plus quoi d'autre. Comment devons nous nous defendre, comment leurs faire comprendre qu'au début du mois avec toutes les factures, les taxes, les depences primaires nous sommes déjà dans le négatif. Je susi allé voir une assistante sociale, car j'étais déjà en difficulté, je ne trouve pas de travail, je voulais savoir si une aide existait. Mais j'ai « moins de 25 ans je dépend donc de mes parents ». Dur . J'ai vraiment besoin de votre aide!!!!